

**AVIS DE SAISINE DE
LEGATAIRE UNIVERSEL
DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de
procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28
novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du
19 Décembre 2017

Madame Monique SALLES a consenti
un legs universel

Consécutivement à son décès, ce testa-
ment a fait l'objet d'un dépôt aux termes
du procès-verbal d'ouverture et de des-
cription de testament reçu par **Maître
Jean-Pierre REVERSAT, notaire à
MONTREJEAU (31210)** 3 Voie du Bicen-
tenaire en date du 3 Juillet 2020 duquel il
résulte que le légataire remplit les condi-
tions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits
pourra être formée par tout intéressé au-
près du notaire chargé du règlement
de la succession : Maître Jean-Pierre RE-
VERSAT, notaire à MONTREJEAU (31210)
3 Voie du Bicentenaire , référence CR-
PCEN 31057, dans le mois suivant la
réception par le greffe de l'expédition du
procès-verbal d'ouverture du testament
et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera
soumis à la procédure d'envoi en posses-
sion.
